

NATURE

Le Gala Sports Québec est coordonné par la Corporation **SPORTSQUÉBEC**; réalisé annuellement, il soutient la promotion de l'excellence sportive en reconnaissant les performances exceptionnelles des athlètes, fédérations, artisans et événements du sport fédéré dans les catégories au programme.

OBJETS

Les objectifs poursuivis par le Gala Sports Québec sont les suivants :

- honorer officiellement les meilleurs représentants du sport fédéré au Québec;
- promouvoir l'excellence sportive québécoise;
- regrouper les représentants du sport fédéré québécois, la communauté d'affaires et le public.

PROCÉDURES DE CANDIDATURE

1. Chaque fédération sportive membre de **SPORTSQUÉBEC** peut présenter des candidatures pour chacun des sports reconnus qu'elle régit, en autant que ce sport soit également régi par une association canadienne ou internationale.
2. Chaque fédération doit déposer à **SPORTSQUÉBEC** huit (8) copies de chacun des dossiers de candidature soumis. Seuls les dossiers complets seront considérés; la fédération a l'obligation de fournir tous les renseignements demandés. **Les annexes doivent être fournies en un seul exemplaire.**
3. Toutes les fédérations sportives, sans distinction de sport collectif ou individuel, peuvent présenter une candidature pour chacune des catégories suivantes :
 - officiel-le niveaux québécois et canadien
 - officiel-le niveau international
 - action bénévole nationale / Dollard-Morin
 - événement canadien
 - événement international
 - fédération sportive de l'année
 - hommage

en sport individuel seulement, une candidature peut être soumise pour chacune des catégories suivantes :

- athlète féminine niveau international
- athlète masculin niveau international
- athlète féminine niveau canadien
- athlète masculin niveau canadien
- athlète féminine niveau québécois
- athlète masculin niveau québécois
- partenaire-s
- entraîneur-e-s en sport individuel

et en sport collectif seulement, une candidature peut être soumise pour chacune des catégories suivantes :

- athlète en sport collectif niveau international
 - athlète en sport collectif, niveau canadien
 - athlète en sport collectif, niveau québécois
 - équipe de l'année
 - entraîneur-e-s en sport collectif
4. Chaque candidature est considérée comme correspondant au plus haut niveau d'excellence dans ce sport (discipline) dans sa catégorie.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. Tout candidat doit être membre de la fédération sportive québécoise soumettant la candidature.
2. Tout candidat doit être inscrit comme provenant du Québec auprès de son association canadienne.
3. Tout candidat doit être citoyen canadien ou immigrant reçu.
4. Tout candidat doit être originaire du Québec ou résident du Québec.
5. À l'exception des candidats de la catégorie «Hommage», les candidatures proviennent exclusivement des fédérations sportives membres de **SPORTSQUÉBEC**.
6. Les performances et motifs justifiant la candidature doivent avoir été réalisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017. **Toutes les candidatures qui ne sont pas affectées par les Jeux olympiques et paralympiques de PyeongChang devront être déposées le jeudi 11 janvier 2018.** Lors des éditions des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver, les dates seront, pour les catégories concernées, sujettes à ajustements si requis, pour inclure exclusivement ces deux événements; **en conséquence, l'édition 2018 du Gala tiendra compte des réalisations aux Jeux olympiques et paralympiques de PyeongChang et, pour les fédérations concernées et pour les catégories suivantes seulement, le dépôt de candidatures sera le 21 mars 2018 :**
 - athlète féminine niveau international
 - athlète masculin niveau international
 - athlète en sport collectif niveau international
 - partenaire-s
 - officiel-le niveau international
 - entraîneur-e-s en sport individuel
 - entraîneur-e-s en sport collectif
7. Toutes les candidatures devront être déposées le jeudi 11 janvier 2018.

DÉFINITION DES CATÉGORIES

Le Gala **SPORTSQUÉBEC** honore les catégories suivantes :

- Athlète féminine niveau international : dans un sport individuel, toute athlète qui s'illustre et participe régulièrement à des compétitions de niveau international (sont automatiquement inclus dans cette catégorie les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains, les Jeux parapanaméricains, les Universiades et la compétition du plus haut niveau dans son sport)
- Athlète féminine niveau canadien : dans un sport individuel, toute athlète qui s'illustre et participe régulièrement dans des compétitions de niveau national et occasionnellement de niveau international, excluant les athlètes ayant pris part aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux parapanaméricains, aux Universiades et à la compétition du plus haut niveau dans son sport.
- Athlète féminine niveau québécois : dans un sport individuel, toute athlète qui participe régulièrement à des compétitions de niveau provincial et occasionnellement de niveau national et qui s'y illustre.
- Athlète masculin niveau international : dans un sport individuel, tout athlète qui s'illustre et participe régulièrement à des compétitions de niveau international (sont automatiquement inclus dans cette catégorie les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains, les Jeux parapanaméricains, les Universiades et la compétition du plus haut niveau dans son sport)
- Athlète masculin niveau canadien : dans un sport individuel, tout athlète qui s'illustre et participe régulièrement dans des compétitions de niveau national et occasionnellement de niveau international, excluant les athlètes ayant pris part aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux parapanaméricains, aux Universiades et à la compétition du plus haut niveau dans son sport.
- Athlète masculin niveau québécois : dans un sport individuel, tout athlète qui participe régulièrement à des compétitions de niveau provincial et occasionnellement de niveau national et qui s'y illustre.
- Partenaire-s de l'année : dans un sport individuel, un ou des athlètes, homme ou femme, pratiquant et s'illustrant dans une épreuve reposant sur plus d'une personne (double, relais, couple, etc.) dans des compétitions de niveaux québécois, canadien ou international)
- Athlète en sport collectif niveau québécois : dans un sport collectif, tout athlète masculin ou féminine qui participe régulièrement à des compétitions de niveau provincial et occasionnellement de niveau national et qui s'y illustre.
- Athlète en sport collectif niveau canadien : dans un sport collectif, tout athlète masculin ou féminine qui s'illustre et participe régulièrement dans des compétitions de niveau national et occasionnellement de niveau international, excluant les athlètes ayant pris part aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux parapanaméricains, aux Universiades et à la compétition du plus haut niveau dans son sport.
- Athlète en sport collectif niveau international : dans un sport collectif, tout athlète masculin ou féminine qui s'illustre et participe régulièrement à des compétitions de niveau international (sont automatiquement inclus dans cette catégorie les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains, les Jeux parapanaméricains, les Universiades et la compétition du plus haut niveau dans son sport)

- Équipe de l'année : en sport collectif, regroupement permanent (équipe régulière) d'athlètes masculins ou féminins compétitionnant ensemble en tout temps dans un circuit organisé aux niveaux québécois, canadien ou international OU sélection d'athlètes masculins ou féminines par la fédération québécoise, compétitionnant aux niveaux québécois, canadien ou international.
- Entraîneur-e-s en sport individuel: Personne ou groupe de personnes reconnu pour sa compétence et ses interventions dans l'entraînement, le développement et la performance d'athlètes en sport individuel et dont la contribution sur son sport au Québec est remarquable; les candidats doivent obligatoirement détenir une certification officielle du Programme national de certification des entraîneurs (P.N.C.E.).
- Entraîneur-e-s en sport collectif : Personne ou groupe de personnes reconnu pour sa compétence et ses interventions dans l'entraînement, le développement et la performance d'équipes en sports collectifs et dont la contribution sur son sport au Québec est remarquable; les candidats doivent obligatoirement détenir une certification officielle du Programme national de certification des entraîneurs (P.N.C.E.).
- Officiel niveaux québécois et canadien : personne reconnue pour sa compétence dans le jugement et l'arbitrage des épreuves de sa discipline dans des compétitions de niveaux québécois et canadien (sont automatiquement exclus de cette catégorie les personnes agissant comme officiels aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux parapanaméricains, aux Universiades et à la compétition du plus haut niveau dans son sport depuis les 10 dernières années)
- Officiel niveau international : personne reconnue pour sa compétence dans le jugement et l'arbitrage des épreuves de sa discipline dans des compétitions de niveau international (sont automatiquement inclus dans cette catégorie les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains, les Universiades et la compétition du plus haut niveau dans son sport)
- Action bénévole nationale (Dollard-Morin) : personne ayant apporté au cours de l'année une contribution bénévole exceptionnelle à la promotion et au développement de son sport; sont également prises en compte dans cette catégorie les réalisations en carrière de la personne. Depuis 2002, suite à une entente en ce sens avec le Secrétariat au Loisir et au Sport, la personne honorée dans cette catégorie lors du Gala précédant les remises du Prix Dollard-Morin est également lauréate de la catégorie Action nationale en sport / Prix Dollard-Morin (Personne reconnue pour l'excellence de son engagement bénévole et parce que ses actions bénévoles menées au sein d'organismes ont une portée provinciale, nationale ou internationale).
- Événement canadien : tout événement sanctionné unisport ou multisports, de niveau inter-provincial ou canadien, réalisé au Québec.
- Événement international : tout événement unisport ou multisports de niveau international, sanctionné au niveau international et réalisé au Québec.
- Fédération sportive de l'année : fédération sportive québécoise membre de **SPORTSQUÉBEC** ayant contribué de façon remarquable à la promotion et au développement du ou des sports qu'elle régit.
- Hommage Jacques-Beauchamp : chaque fédération membre est invitée à soumettre à **SPORTSQUÉBEC** une proposition à titre d'hommage spécial, si elle le juge à propos; cette proposition sera soumise au conseil d'administration de **SPORTSQUÉBEC**. Cette catégorie souligne une performance ou une contribution exceptionnelle dans le monde du sport, réalisée par un Québécois ou un groupe de Québécois et non couverte par les catégories existantes. Le conseil d'administration, s'il le juge à propos, se réserve le droit d'ajouter des propositions à celles provenant des fédérations sportives. Le conseil d'administration peut, s'il le juge opportun, décerner plus d'un hommage.

COMITÉ DE SÉLECTION

- *SPORTSQUÉBEC* formera un comité de sélection composé d'un maximum de 8 personnes votantes reconnues pour leurs compétences en sport; les représentants des fédérations membres, bénévoles ou employés, ne peuvent pas en faire partie.
- Le comité sera présidé par un des membres votants.
- Le comité peut, s'il le juge à propos, demander un complément d'informations sur les candidatures.
- Le comité sera animé par un administrateur de *SPORTSQUÉBEC*, membre non-votant.
- Le quorum, à toute rencontre concernant la sélection des lauréats, est de 5 membres votants.
- Les décisions du comité sont prises à la majorité des membres présents.
- Un permanent de *SPORTSQUÉBEC* agira comme personne-ressource auprès du comité.

MÉCANISMES DE SÉLECTION

- Après réception à *SPORTSQUÉBEC*, les dossiers de candidature sont expédiés aux membres du comité de sélection pour fins d'analyse.
- Le comité se réserve le droit, sur réception de la liste des candidats, d'identifier des candidatures absentes qui mériteraient analyse; les fédérations concernées sont avisées et disposeront d'un court délai pour présenter le dossier si elles le jugent opportun
- Dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des dossiers, le Comité devra procéder à l'identification des finalistes et des lauréats pour chacune des catégories sous sa responsabilité.
- 3 finalistes seront désignés par catégorie, sauf exception déterminée par le comité de sélection après analyse des dossiers.
- Le Comité procédera à la désignation d'un seul lauréat par catégorie, sauf exception entérinée par le conseil d'administration.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Seront retenues au titre de lauréats dans chacune des catégories les candidatures reposant sur une réalisation sportive exceptionnelle et transcendante, contribuant ainsi au rayonnement et à l'épanouissement du sport.
- Les principaux critères de sélection sont les suivants
 - 1) accomplissement sportif
 - qualité de la performance
 - progression dans la période évaluée
 - classement ou rendement
 - 2) concurrence
 - envergure de l'événement
 - niveau
 - qualité et nombre des adversaires ou concurrents
 - rayonnement

ÉCHÉANCIER – 45^E GALA SPORTS QUÉBEC 2018

Lundi 6 novembre 2017	Envoi des formulaires de candidatures
Jeudi, 11 janvier 2018	1 ^{er} dépôt des candidatures (12 catégories)
Vendredi 26 janvier 2018	Identification des candidatures manquantes par le comité de sélection
Lundi 29 janvier 2018	Date limite de dépôt des candidatures manquantes
Mardi 31 janvier 2018	Envoi des candidatures au comité de sélection
Mardi, 27 février 2018	1 ^{ère} réunion du comité de sélection
Mercredi 21 mars 2018	2 ^e dépôt des candidatures - après Paralympiques, du 8 au 18 mars (7 catégories)
Vendredi, 23 mars 2018	Identification des candidatures manquantes par le comité de sélection
Mardi, 27 mars 2018	Date limite de dépôt des candidatures manquantes
Jeudi, 29 mars 2018	Envoi des candidatures au comité de sélection
Lundi, 9 avril 2018	2 ^e Réunion du comité de sélection
Lundi 9 avril 2018	Commandes des pastilles et trophées – finalistes et gagnants
Mardi, 24 avril 2018	Midi des finalistes
Jeudi 10 mai 2018	Gala – Sheraton Laval